

CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE du vendredi 16 avril 2021

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine)

Convocation du 09 avril 2021

Présents : 9
Absents excusés : 2
Nombre de votants : 11

Etai^ent présentes et présents : Monsieur MONTEIL Jean-Claude, Madame OLLIVIER-OZBIR Muriel, Messieurs THIBAUT Eric, BOYER Sylvain, FAVRE Jean-Claude, MAURY Vincent, Mesdames PEYRET-LACOMBE Aude, RIBEYRENS Annie, Monsieur THIERRY-WILKINSON Guillaume.

Etai^ent absents excusés : Vogley David (1 pouvoir à Thibault Eric), Dambier Guillaume (1 pouvoir à Favre Jean-Claude)

Secrétaire de séance : Mme Ribeyrens Annie

Début de la séance : 20 h 15

ORDRE du JOUR

- Lecture du compte rendu de la réunion du 11 mars 2021
- Vote des taux des taxes directes locales 2021
- Vote des subventions 2021
- Vote du budget primitif 2021 Principal – Multiple Rural
- Audit énergétique des bâtiments communaux (SDE 24)
- Point sur locations Multiple Rural – Ancien Presbytère
- Point sur l'Agence Postale Communale
- Désignation d'un délégué suppléant au CCFF (Comité Feux de Forêts) et au Service Départemental
- Questions diverses

Lecture du dernier compte rendu du 11 mars 2021

Le Conseil, à la majorité valide le compte rendu.

Vote des taux des taxes directes locales 2021

Suite à la réforme fiscale, à compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par la commune. Pour compenser cette perte de ressources, la commune percevra désormais la part départementale de la taxe foncière. Le département se verra compenser par une partie de la TVA de la part de l'Etat.

En conséquence, le nouveau taux de référence 2021 de la TFPB de la commune s'établit à **40,98 %** (taux communal : 15 % + le taux départemental : 25,98 %).

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de ne pas augmenter le taux pour 2021 et prend acte du nouveau taux de référence de 40,98 %

Contre : 0
Pour : 10
Abstention : 1

Vote des subventions pour 2021

Le Conseil Municipal décide de reconduire, comme en 2020, les subventions ou participations aux organismes suivants :

Organismes	Montant
ADIL 24 (Agence Départementale d'information sur le logement Dgne)	61 €
Associations Jeunes en Milieu Rural/Lalinde	50 €
Association Cantonale des Retraités Agricoles/Lalinde	80 €
Association Le Souvenir français Comité de Bergerac/St Capraise	50 €
Association l'Atelier des Amis/Lalinde	50 €
Coopérative Scolaire Ecole Publique/Liorac	900 €
DFCI de Liorac/Lamonzie Montastruc	616 €
Foyer Socio Educatif/Lalinde (5 élèves fréquentent le collège)	40 €
SPA (Convention fourrière 0,85 € par habitant)	213 €
USEP LE CEPE/St Georges de Montclar	50 €
TOTAL	2110 €

Contre : 0
Pour : 10
Abstention : 1

Vote du budget primitif de l'exercice 2021

Le budget se présente de la façon suivante :

- > recettes et dépenses de fonctionnement : **469 461,67 €**
- > recettes et dépenses d'investissement : **71 766,40 €**

Le Conseil Municipal, à la majorité, valide, ce budget.

Contre : 0
Pour : 10
Abstention : 1

Vote du budget primitif Exercice 2021 – Multiple Rural

Le budget se présente de la façon suivante :

- > recettes et dépenses de fonctionnement : **1 930,00 €**
- > recettes et dépenses d'investissement : **5 755,66 €**

Le Conseil Municipal, à la majorité, valide ce budget.

Contre : 0
Pour : 10
Abstention : 1

Audit énergétique des bâtiments communaux par SDE 24

Une proposition nous a été faite par SDE 24 pour un audit énergétique des 3 bâtiments communaux avec coût.

Le Conseil Municipal, à la majorité, valide cette proposition.

Contre : 0
Pour : 10
Abstention : 1

Point sur location Multiple rural

Un nettoyage de dégraissage en profondeur a été effectué à l'intérieur du multiple par une entreprise spécialisée : sol, hotte, piano. Concernant les futurs repreneurs, un courrier a été reçu ce jour des candidats actuels. Compte tenu de la conjoncture actuelle et de problèmes personnels, ils renoncent à poursuivre leur demande de location pour laquelle nous avons retenu leur candidature. En parallèle, un autre couple qui était intéressé, est lui, en attente de confirmation avec une association pour un autre projet dans un autre village. Nous allons contacter cette association pour connaître leurs principes et savoir si elle pourrait participer à l'installation d'un couple.

Point sur location ancien presbytère

L'ancien locataire ne s'étant pas manifesté dans le délai prévu par l'huissier, le nettoyage des abords du jardin ainsi que l'enlèvement des encombrants seront effectués par les employés communaux, qui s'occuperont d'une remise en état global du bâtiment.

Point sur l'Agence Postale Communale

Nous avons réceptionné plusieurs devis :

- de la SARL Valiani et fils (pour la partie cloison, menuiserie et peinture)
pour un montant de 3 101,34 € HT
- de l'entreprise Dias (pour la peinture) pour un montant de 1 680,00 € HT
- de l'entreprise Lasserre (pour la partie cloison) pour un montant de 950,00 € HT
- de Polo et fils (pour la partie électrique, nouveau compteur séparé du multiple et chauffage pour un montant..... 3 951,00 € HT

Valiani combine les 3 corps d'état et peut effectuer l'ensemble des travaux sur 3-4 jours. La différence entre Valiani et Lasserre+Dias (sans la menuiserie) est 471,31 EUR. Donc Valiani et Polo sont retenus. Les travaux sont financés à 100% par la Poste.

Départ de Mme PEYRET LACOMBE Aude

Désignation d'un délégué suppléant au CCFF (Comité communal Feux de Forêts auprès de l'ASA DFCI)

Vincent Maury a été désigné comme suppléant en remplacement de Muriel Ollivier-Ozbir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce remplacement.

Contre : 0

Pour : 9

Abstention : 1

Questions diverses

PLUI (Projet d'aménagement et de Développement Durable)

Il est rappelé que le PLUI H va entrer dans sa 3ème phase, celle qui consiste à traduire réglementairement les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Pour cela, un règlement sera défini et chaque parcelle sera qualifiée (zone agricole, zone naturelle, zone à urbaniser, zone artisanale, touristique etc ...)

Adressage :

Pour l'installation de la fibre, il est nécessaire de mettre en place l'adressage. La Poste et l'ATD24 sont mis en concurrence pour leur accompagnement. Un groupe de travail est mis en place.

Fin de la séance à 1 h
